



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 26 février 2026 – 13h30**

**Membres présents :** Mesdames FOURNILLON Rose-France, STERIN Marie-Pascale, JAMBON Suzanne, PETETIN Sylvie, Messieurs BOUQUIER Stéphane, MAGNARD Daniel, PONCHON Christophe, NICOLAS Christian, ROYOLE-DEGIEUX Guy

**Absentes excusées :** Madame SCHWARTZMANN Anne-Marie (Procuration à Monsieur BOUQUIER Stéphane), Madame REYNARD Ursuline

---

Nombre de membres en exercice	:	11
Nombre de membres présents	:	9
Nombre de membres votants	:	10

---

**Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente, ouvre la séance à 13h30.**

Modification de l'ordre du jour :

*Madame la Présidente souhaite apporter quelques précisions en préambule.*

*En raison de l'incident technique survenu au niveau national au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et malgré une reprise des flux (dépenses / recettes), les trésoreries à ce jour ne sont toujours pas en mesure d'éditer les comptes de gestion.*

*Le CCAS est, par conséquent, dans l'obligation de différer le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs pour son budget principal et son budget annexe.*

*Cette situation ne fait toutefois pas obstacle au vote du budget primitif 2026.*

*Par conséquent, l'ordre du jour prévu initialement doit être modifié, comme le permet le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans son article 8.*

*Les délibérations relatives aux comptes de gestion et administratifs du budget principal et du budget annexe sont retirées de l'ordre du jour et une délibération sur l'affectation anticipée du résultat 2025 du budget principal est ajoutée.*

*Madame la Présidente soumet cette modification au vote : accord à l'unanimité.*

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

S'en suit la présentation des délibérations soumises au vote des membres du Conseil d'Administration.

## DELIBERATIONS

Madame la Vice-Présidente prend la parole pour présenter les éléments financiers de 2025.

### 1. Affectation anticipée du résultat 2025 – Budget Principal

#### Fonctionnement 2025 - Budget Principal :

Le constat est fait d'une hausse des dépenses entre le CA 2024 et le réalisé 2025, à hauteur de 37.5%. Le total des dépenses au titre de 2025 est de 467 556.91 €.

Le poste de dépenses qui augmente le plus (+183.4%) est celui relatif à la subvention d'équilibre versée à la résidence autonomie, celle-ci s'élevant à 209.2 K€ en 2025. Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en 2024, la subvention avait considérablement diminué suite au reversement par Lyon Métropole Habitat à la Bretonnière des sommes indûment versées pendant plusieurs années, alors même que LMH avait renégocié ses prêts bancaires sans en informer le CCAS.

Madame la Vice-présidente précise ensuite que le niveau des prestations de services est également en légère augmentation (+7.3%), principalement en raison de la hausse du coût du voyage seniors entre 2025 et 2024.

De même les frais de transport, liés au voyage seniors, ont augmenté de 52.7%.

D'autres dépenses ont en revanche diminué entre le CA 2024 et le réalisé 2025 :

- Les frais de réception : -9.2%. Les frais liés à l'organisation du repas seniors constituent l'essentiel des dépenses et le traiteur trouvé a pratiqué des tarifs plus avantageux.
- Le coût lié à la mise en œuvre de la Navette : -9.8%. Comme évoqué lors du DOB, l'agent n'a pris que peu de congés cette année, n'ayant pas nécessité de le remplacer.
- Les aides facultatives : -26.4%. Comme évoqué lors de la dernière session du Conseil d'Administration, les aides enfance (gratuité de la restauration scolaire) ont fortement diminué en raison d'une baisse importante du nombre d'inscriptions des enfants issus des centres d'hébergement d'urgence de la commune.

Madame la Vice-Présidente détaille ensuite les recettes de fonctionnement, en précisant que :

- Les recettes liées aux services facturés aux usagers sont en hausse de 22% entre le CA 2024 et le réalisé 2025 (liées au voyage seniors et à la navette).
- Les produits des ventes de concessions dans les cimetières sont en forte baisse (-30.7%).
- Le résultat de fonctionnement reporté continue de diminuer : -40%.
- La subvention accordée par la ville au CCAS est en forte hausse par rapport à 2024 (+52.5%), s'élevant à 445.3 K€.

Le total des recettes 2025 s'élève à 499 904.72 €.

La différence entre les recettes et les dépenses entraîne un résultat de fonctionnement à reporter sur 2026. Celui s'élèvera donc à **32 347.81 K€**.

### Investissements 2025 – Budget Principal :

Madame la Vice-Présidente précise le montant des investissements courants réalisés en 2025, ceux-ci s'élevant à 2 221.94 €, constitués par l'achat de matériel informatique et de mobilier pour la salle d'activités des 4 saisons.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 78 833.32 €.

La différence entre les recettes et les dépenses entraîne un résultat de fonctionnement à reporter sur 2026. Celui-ci s'élèvera donc à **76 611.38 €**.

Madame la Vice-Présidente rappelle ensuite les éléments budgétaires de la Résidence Autonomie, qui permettent d'apprécier le montant de la subvention d'équilibre versé par le CCAS à la Bretonnière.

### Fonctionnement 2025 – Budget Annexe :

Madame la Vice-Présidente indique que les dépenses totales de la résidence autonomie sont en hausse de 3.7% entre le réalisé 2025 et le CA 2024. Le total des dépenses s'élève à 676.9 K€.

Le poste de dépenses qui augmente est le Groupe II (+17%). Il s'agit des dépenses de personnel.

En revanche les autres postes de dépenses sont en baisse :

- Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe I) diminuent de 22.6%. Les dépenses d'électricité et de chauffage ont respectivement baissé de 12.5 et 20.0 K€.
- Les dépenses afférentes à la structure (Groupe III) diminuent de 15.3%. Les dépenses liées aux locations immobilières ont baissé de 8.4 K€.

Concernant les recettes, Madame la Vice-Présidente indique qu'elles majoritairement issues des facturations aux résidents et sont donc très liées aux taux d'occupation. Elle précise les taux d'occupation pour 2025 :

- Chambres : 97.15%
- Studios : 93.90%
- Hébergement temporaire : 50.68%, ce qui est assez faible.

Certaines recettes sont en baisse entre le réalisé 2025 et le CA 2024 :

- Les financements ARS – Métropole ont une nouvelle fois baissé (-15.6%), le forfait autonomie ayant diminué de 10.0 K€.
- Les recettes autres avaient atteint un niveau élevé en 2024 (111.4 K€), suite au reversement que Lyon Métropole Habitat avait consenti en faveur de la résidence. Le réalisé 2025 est revenu à un niveau habituel à 8.2 K€.

La subvention d'équilibre est en hausse de 183.4 % au réalisé 2025, étant rappelé qu'elle avait diminué fortement en 2024, en raison du reversement de LMH.

### Investissements 2025 – Budget Annexe :

Madame la Vice-Présidente précise le montant des investissements courants réalisés en 2025, ceux-ci s'élevant à 18 308 €, constitués par les dépôts et cautionnements, l'achat de matériel informatique et de bureau, ainsi que les autres immobilisations incorporelles.

Considérant qu'il convient de procéder à une affectation anticipée du résultat afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2026 ;

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

A l'unanimité des votants

#### 1. Constatation du résultat estimé

Le Conseil d'Administration constate, de manière anticipée, les résultats estimés de l'exercice 2025 :

**Résultat de fonctionnement estimé :**

- Excédent : 32 347.81€

**Résultat d'investissement estimé :**

- Excédent : 76 611.38€

**Restes à réaliser :**

- Dépenses : 0€
- Recettes : 0€

#### 2. Affectation anticipée du résultat de fonctionnement

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement estimé comme suit :

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **76 611.38€**
- 002 Résultat de fonctionnement reporté **32 347.81€**

<b>2. Budget Primitif 2026 CCAS</b>
-------------------------------------

Madame la Vice-Présidente procède à une présentation du budget principal primitif pour 2026, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement :

Les dépenses pour 2026 s'élèvent à 511.8 K€, connaissant une augmentation sur différents postes, par rapport au réalisé 2025 (+9.5% au global) :

- Les frais de transport essentiellement liés au voyage « seniors » (+10.6%) mais compensés par des recettes « usagers ».
- Les autres services extérieurs (+406.7%) visent à financer l'intervention d'un cabinet qui accompagnera la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux.
- Les aides facultatives (+24.4%), pour conserver une certaine marge de manœuvre.
- Les dépenses de personnel (+17.7%) pour absorber le recrutement d'un 0.6 ETP supplémentaire.

En revanche, une baisse est prévue pour la subvention d'équilibre accordée à la Bretonnière (-3.3%).

Pour 2026, les recettes comprennent :

- La subvention municipale à hauteur de 443.8 K€, soit une baisse de 0.3% par rapport au réalisé 2025.

- Le résultat de fonctionnement reporté est prévu en hausse de 103.9%, en raison d'une subvention versée à la Bretonnière en 2025 moins importante qu'indiqué lors du DOB (209.2 K€ au réalisé / 235.9 K€ anticipés lors du DOB). Il s'élève à 32.3 K€.
- Les recettes liées aux usagers sont de 19.8 K€, en hausse de 4.7%.
- Les subventions de la Métropole sont de 6.9 K€, en baisse de 18.6%. Cela concerne les financements de la Commission des financeurs de la perte d'autonomie.
- Les concessions dans les cimetières sont anticipées en baisse de 16.5% par rapport au réalisé 2025, s'élevant à 5.1 K€.

#### Investissements :

Madame la Vice-Présidente détaille le montant des investissements courants prévus en 2026, ceux-ci s'élevant à 4 300 €.

Le total de la section d'investissement s'élève en dépenses comme en recettes à 80 379.39 €.

Le budget principal primitif est ainsi synthétisé :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>511 758,00</b>	<b>479 410,19</b>
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		32 347,81
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>511 758,00</b>	<b>511 758,00</b>
<b>Investissement</b>		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	80 379,38	3 768,00
Excédents de fonctionnement capitalisés		
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution d'investissement reporté		76 611,38
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>80 379,38</b>	<b>80 379,38</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>592 137,38</b>	<b>592 137,38</b>

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil d'Administration de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas de l'utilisation de cette délégation (ce qui n'a pas été le cas en 2025), la Présidente informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**  
Oùï l'exposé de la Vice-Présidente  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des votants**

1°/ D'adopter le Budget Principal Primitif 2026 arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme 592 137,38 €.

2°/ D'autoriser la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait

nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

### 3. Décision modificative n°1 Budget annexe

Madame la Vice-Présidente précise que les dépenses d'investissement pour 2025 s'élèvent à 18 308 € et les recettes à 26 386.05 €. Par conséquent, un résultat d'investissement à reporter est généré pour 8 078.05 €.

À la suite de l'adoption du budget primitif 2026 par la délibération n° 42CCAS-DL2025 le 21 octobre 2025, Madame La Présidente propose la décision modificative n° 1 ci-dessous :

Dépenses d'Investissement			Recettes d'investissement		
Nature	Libellé du compte	Montant	Nature	Libellé du compte	Montant
2188	Autres immobilisation corporelles	8 078,05			
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>8 078,05</b>	<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>8 078,05</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 078,05</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 078,05</b>

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente  
Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**A l'unanimité des votants**

1°/ D'approuver la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

### 4. Attribution des subventions 2026 aux associations

Après examen des demandes formulées par diverses associations locales et autres groupements d'intérêt général, Madame la Présidente invite le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à délibérer sur l'attribution et la répartition des subventions au titre de l'exercice 2026 pour un montant total de 13 100 €.

Au titre du fonctionnement général des associations répondant à un besoin local, les propositions d'attribution de subventions sont :

ASSOCIATIONS	CA 2025	BP 2026
• ABRAHAM	500 €	700 €
• ADMR	6 300 €	6 500 €
• AMICALE MUNICIPALE DU PERSONNEL	400 €	400 €
• ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE DARDILLY	300 €	300 €
• ASSOCIATION DES FAMILLES	1 000 €	900 €
• BANQUE ALIMENTAIRE DU RHONE	800 €	/
• REPAIR CAFE	/	500 €
• RESTAURANTS DU CŒUR	2 000 €	2 000 €
• SECOURS CATHOLIQUE	700 €	800 €

• SOLIHA	550 €	/
• UNAFAM	500 €	500 €
• TIERS LIEU LA BUTINERIE	500 €	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 550 €</b>	<b>13 100 €</b>

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX demande si certaines associations perçoivent des subventions à la fois de la commune et du CCAS, et si ce n'est pas le cas pourquoi certaines associations sont subventionnées par la commune et d'autres par le CCAS.

Madame la Présidente explique qu'il est impossible de percevoir des subventions du CCAS et de la commune en même temps. Les associations qui ont un objet social lié à la solidarité sont orientées vers le CCAS pour faire une demande de subvention.

Monsieur ROYOLE-DEGEUX demande pourquoi le Repair Café bénéficie d'une subvention du CCAS et non de la commune.

Madame la Présidente explique que l'association qui portait le Repair Café initialement a été accompagnée dans sa création par la délégation solidarité. Par ailleurs, le Repair Café ne relève pas des autres délégations, à savoir sports, culture ou développement économique.

Madame la Présidente propose de passer au vote et informe que les membres du Conseil d'Administration appartenant à une des associations visées par la délibération ne prennent pas part au vote. Il s'agit de Messieurs BOUQUIER (qui a la procuration de Madame SCHWARTZMAZNN, représentante d'une association qui a demandé une subvention au CCAS) et ROYOLE-DEGIEUX.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

#### A 7 voix pour et 3 abstentions

1/ D'affecter les subventions suivantes aux associations et aux groupements d'intérêt général :

ASSOCIATIONS	BP 2026
• ABRAHAM	700 €
• ADMR	6 500 €
• AMICALE MUNICIPALE DU PERSONNEL	400 €
• ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE DARDILLY	300 €
• ASSOCIATION DES FAMILLES	900 €
• REPAIR CAFE	500 €
• RESTAURANTS DU CŒUR	2 000 €
• SECOURS CATHOLIQUE	800 €
• UNAFAM	500 €
• TIERS LIEU LA BUTINERIE	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 100 €</b>

2/ Que les crédits correspondants seront prélevés au budget de l'exercice en cours sur le compte 65748.

## 5. Subvention à l'Amicale Municipale – La Bretonnière

Madame la Présidente invite le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à délibérer sur le versement d'une subvention attribuée à l'amicale municipale pour le personnel de la Bretonnière au titre de l'exercice 2026, pour un montant annuel de 820 €.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré

### DECIDE

**A l'unanimité des votants**

1/ D'affecter la subvention suivante à l'amicale municipale de Dardilly, comme prévu au BP 2026.

NOM DE L'ASSOCIATION	CA 2025	BP 2026
AMICALE MUNICIPALE	820,00	820,00

2/ Que les crédits correspondants seront prélevés au budget de l'exercice en cours.

## 6. Modification du tableau des emplois

Dans le cadre de la procédure des avancements de grade pour l'année 2026, un agent remplit les conditions pour être nommé au grade supérieur, comme suit :

Grade d'origine	N° et date de délibération d'origine	Grade d'avancement
Psychologue de classe normale	N° 31/00 du 06/07/00	Psychologue hors classe

Vu l'information du comité social territorial en date du 22/01/2026 ;

Dans la mesure où l'expérience, la qualification et les tâches exercées par cet agent le justifient, Madame la Présidente propose la création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 de l'emploi suivant :

1 Psychologue hors classe à temps complet

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**A l'unanimité des votants**

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du **1<sup>er</sup> mars 2026** :

- 1 Psychologue de classe normale à temps complet	+ 1 Psychologue hors classe à temps complet
---	---

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2026, compte 64.

<b>7. Convention entre La Métropole de Lyon et le CCAS pour des actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA</b>
--

Madame la Vice-Présidente passe la parole à Madame DIF, directrice du CCAS, pour une présentation générale du dispositif. Madame DIF rappelle que la Métropole de Lyon a en charge l'organisation et la coordination du dispositif de Revenu de Solidarité Active.

Madame DIF poursuit en précisant qu'à ce titre, la Métropole de Lyon a défini les orientations de sa politique d'insertion dans son Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e 2022-2026), afin de favoriser le retour à l'emploi en conjuguant sur son territoire développement économique et insertion, notamment pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le CCAS de Dardilly est positionné depuis de nombreuses années comme opérateur sur une offre d'accompagnement et reçoit à ce titre, des financements pour accompagner des allocataires dans le cadre d'un parcours social.

Madame DIF explique le rôle du référent de parcours, exercé par le travailleur social du CCAS qui suit ainsi les allocataires n'ayant pas été orientés sur un accompagnement vers l'emploi en raison de difficultés tenant notamment aux conditions de logement ou à leur état de santé. Elle indique que l'accompagnement concerne 8 bénéficiaires du RSA par an, pour 6 places par mois.

Madame DIF précise qu'en 2025, 12 personnes ont été accompagnées pour 6 places financées, avec un total de 36 rendez-vous réalisés. L'accompagnement a débouché sur 7 sorties du dispositif RSA (mise à la retraite, ouverture de droits à l'AAH) et 1 réorientation sur une autre modalité d'accompagnement.

Monsieur BOUQUIER demande pourquoi 12 personnes ont été accompagnées alors que 6 places sont financées.

Madame DIF explique que plusieurs personnes peuvent se relayer sur une place financée, mais il n'ya jamais plus de 6 personnes accompagnées en même temps.

Madame la Présidente demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre la Métropole de Lyon et le CCAS de Dardilly.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Oùï l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

**A l'unanimité des votants**

1/ D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention qui définit les conditions dans lesquelles une mission d'intérêt général relative aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est confiée par la Métropole de Lyon au CCAS de Dardilly dans le cadre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026.

La convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2026.

2/ Que les recettes correspondantes seront versées au budget du Centre Communal d'Action Sociale article 74751.

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1. Les actions de début 2026 :

Madame la Vice-Présidente présente les actions ci-dessous :

<b>Gymnastique adaptée – équilibre (30 séances)</b> 12 participants	23 janvier
<b>Café solidarité (associations)</b> 22 participants	23 février
<b>Balade gourmande</b> 20 participants	27 février

### 2. Les prochains RV :

Madame la Vice-Présidente présente ensuite les actions à venir :

<b>Repas des seniors</b> 240 inscrits	5 mars
<b>Atelier mémoire (10 séances)</b> Inscriptions à venir pour 12 participants	17 mars
<b>Atelier Estime de soi au cœur du bien-être (4 séances)</b> Inscriptions à venir pour 12 participants	24 mars
<b>Atelier Gestion du budget</b> Inscriptions à venir pour 10 participants	2 avril

Madame la Vice-Présidente précise que l'atelier « gestion du budget » sera co-animé par Laetitia MARCHI, travailleur social du CCAS, et l'association Crésus qui a développé un jeu de plateau pour informer et sensibiliser les publics sur cette thématique.

Madame la Présidente reprend la parole pour remercier les membres du Conseil d'Administration qui se sont investis sur la durée du mandat. Elle remercie également la Vice-Présidente et les agents qui ont accompagné cette mandature, et souhaite bonne continuation à ceux qui feront un prochain mandat d'administrateur du CCAS.

La séance est levée à 14h30.